

Harmonisation des tarifs de l'ONEA en milieu rural et urbain

Dossier de la rédaction de H2o
May 2026

Un décret visant une réforme majeure au sein de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) vient d'être pris en Conseil des ministres. "Cette réforme vise à consacrer désormais la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur toute l'étendue du territoire burkinabé à l'ONEA et a entraîné des changements significatifs dans la tarification", indique le ministre d'État, ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques, le commandant Ismaël Sombié.

Ce décret harmonise la tarification de l'eau potable en milieux rural et urbain à 188 francs CFA le mètre cube pour la tranche 1. Il s'agit d'une mesure d'équité sociale, a précisé le commandant Sombié, puisque le prix du mètre cube d'eau potable était jusqu'à présent de 500 francs CFA en milieu rural où sont censées se trouver les populations les plus vulnérables et de 188 francs CFA/m³ en milieu urbain et semi-urbain pour la tranche 1. Pour le ministre d'État, cette réforme découle de la volonté du président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, de réduire les inégalités entre les populations.

Sidwaya (Ouagadougou) - AllAfrica